

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Noyade dans la Passa à Franceville Le corps de la jeune Marcellia enfin retrouvé



La famille de la victime, inconsolable.

Guy MADJOUPA  
SANGOUETABA  
Franceville/Gabon

**L'IMAGE** de la navette de la brigade nautique de la gendarmerie nationale remontant le cours de la rivière Passa, avec à son bord le corps de la jeune Marcellia Ndembu Lendémé, a amplifié l'émotion vécue depuis le début de la semaine dernière par la population du quartier Yoko, dans le premier arrondissement de la commune de Franceville. Victime d'une noyade dans la Passa - un des principaux affluents du fleuve Ogooué - lundi 2 septembre, Marcellia, élève de quatorze ans au lycée Jean-Jérôme Adam, a été retrouvée sans vie, sous les bambous de Chine, à quelques centaines de mètres du lieu où elle avait sombré. L'horrible découverte a été faite par les éléments de la brigade nautique de la gendarmerie du Haut-Ogooué, après quatre jours d'intenses recherches. À la sortie du corps de la navette, les membres de la famille et les camarades du quartier de la défunte ainsi que des badauds, massés sur le débarca-

dère où s'est produit l'irréparable, étaient tous sous le choc. Le docteur Andy Germain Ndong, du Centre hospitalier régional Amissa Bongo, n'a fait que constater le décès de la jeune fille, en présence des unités des forces de sécurité et de la procureure de la République près le tribunal de première instance de Franceville. Partie lundi en milieu de journée avec d'autres enfants de sa génération pour une baignade dans la rivière Passa, Marcellia Ndembu Lendémé, "Mami" pour les intimes, n'est plus revenue en vie à Yoko - quartier situé au bord de cet affluent de l'Ogooué - où elle est née. Sa mort aurait été causée par un jeune garçon de dix-neuf ans, Jérôme Yangu Kadaga, alias "Clinchy", membre de la famille de la défunte. D'après le témoignage des autres enfants et des frères de la victime, c'est ce dernier qui aurait provoqué la noyade de Mami. Une enquête a été aussitôt ouverte et confiée à la Police judiciaire (PJ) du Haut-Ogooué. Le mis en cause se trouve présentement en détention préventive à la prison centrale de Yéné pour homicide involontaire.



«Clinchy» a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville pour homicide involontaire.

Photo : Jonas MOULENDA / L'Union

REPUBLIQUE GABONAISE  
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, CHARGE DU DIALOGUE SOCIAL  
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)  
AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/09-2019/UCP-PRODECE du 09/09/2019

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ÉTAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ÉTAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite des candidatures pour le **recrutement d'un cabinet d'audit comptable et financier**.

L'objectif de l'audit des États Financiers du Projet (EFP) est de permettre à l'auditeur, d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet au **31 décembre 2019, 2020 et à la clôture du projet** et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Les différentes missions sont détaillées dans les Termes de référence.

3. L'UCP-PRODECE invite les Cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les Cabinets peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Le Cabinet doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEP, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par la BIRD.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- un (01) Directeur de mission, Expert-Comptable Diplômé (une copie du diplôme d'expertise comptable fera foi), justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par la Banque Mondiale ;
- un (01) Chef de mission ayant au moins un Diplôme niveau BAC+5 en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de cinq (05) ans au moins d'audit financier dont trois (03) dans le domaine d'audit des projets financés par la banque mondiale ou d'autres partenaires au développement ; et
- un (01) Auditeur senior avec au moins un diplôme de niveau BAC + 4 en audit, comptabilité et justifiant d'au moins trois (03) années d'expérience en cabinet d'audit.

5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

6. L'opérateur sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-après : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com).

8. Les plis porteront la mention suivante « **RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER** ».

9. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **vendredi 24 septembre 2019 à 14 heures 00** (heure locale).

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination (UCP) du PRODECE  
B.P. : 1269 Libreville - Gabon  
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)  
Tél. n° 241/04 49 62 94/01 44 28 78  
email : [ucp.prodecegabon@gmail.com](mailto:ucp.prodecegabon@gmail.com)